

Fiche technique

BREDOLA®

Herbicide racinaire pour lutter contre les adventices dicotylédones annuelles et les graminées dans le colza, les fraisiers, en cultures maraîchères ainsi qu'en cultures ornementales

Matière active: 500 g/l Metazachlore

Formulation: suspension concentrée (SC)

Radis, radis longs: 1 l/ha

Traiter immédiatement après le semis jusqu'à peu avant la levée de la culture.

EMPLOI:

COLZA:

Dosage: 2,0 l/ha
sur tous les types de sols

1,5 l/ha
contre la capselle bourse-à-
pasteur

Appliquer en automne, en prélevée jusqu'à env. 5-7 jours après le semis ou en postlevée dès le début de la formation des feuilles jusqu'au plus tard au stade 2-feuilles du colza. Ne pas appliquer sur un colza qui vient de lever, si de fortes précipitations sont prévues les jours suivants. Lors de traitements avec le grand dosage peu de temps après la levée, le risque de problème de sélectivité peut être réduit avec une application splitée (fractionnée).

Recommandation pour un large spectre d'efficacité incluant gaillets, géraniums, myosotis et lamiers:

Application de **BREDOLA 1 l/ha + Solanis 1,5 l/ha** en pré-levée ou post-levée précoce du colza. Dans la pratique il est recommandé d'effectuer l'application peu après le semis, avant la levée du colza. Le dosage de Bredola peut être augmenté à 1,5 l/ha en cas de sécheresse et/ou en cas d'application tardive.

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Choux: 1,5-2 l/ha

Homologué uniquement pour les choux plantés. Appliquer environ 6-8 jours après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes. Le dosage doit être adapté en fonction du type de sol.

Roquette: 0,5 l/ha

Application en post-levée, à partir du stade 3 feuilles de la culture, seulement en plein air. Délai d'attente: 2 semaines. En cas de traitement après une période humide, il y a un risque de chloroses passagères.

Millepertuis: 1,5 l/ha

Traiter après l'enracinement de la culture (6-8 jours après la plantation). Pour les cultures hivernantes, intervenir après la levée lorsque la plante atteint une hauteur de 10 cm.

Cima di rapa: 0,8 l/ha

Application: aussitôt après le semis, en pré-levée. Peut entraîner des dommages liés à la phytotoxicité selon les espèces et les variétés.

Ail (planté): 1,5 - 2 l/ha

Application: immédiatement après la plantation des bulbilles ou au stade 2-4 feuilles de la culture. 1 traitement par culture au maximum.

Dans les cultures maraîchères, lorsqu'un arrosage est nécessaire, il devrait être effectué avant l'application. Il faut éviter les arrosages importants (plus que 10 mm) durant les premiers jours suivants l'application. Lors d'une utilisation sous plastique, traiter directement après la plantation avant de recouvrir la culture avec le plastique. Sous plastique, les conditions climatiques sont normalement plus humides, ainsi l'efficacité est assurée avec le plus petit dosage.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

FRAISIERS: (pépinières exceptées):

Dosage: 1,5-2 l/ha

Appliquer **BREDOLA** en septembre sur des fraisiers bien développés. En réduisant le dosage, **BREDOLA** peut être appliqué en mélange sur un sol mi-lourd à lourd: **Bredola 1-1,2 l/ha + Nikkel 2,5 l/ha**.

Les plants frigos sont sensibles aux herbicides racinaires. Ne pas employer **BREDOLA**.

ARBRES ET ARBUSTES (HORS FORÊT)

Dosage: 2 l/ha

Un traitement au maximum par culture et par année. Volume d'eau de base de 1000 l/ha. Appliquer environ 10-14 jours après la plantation, après l'enracinement de la culture. En raison de la grande diversité de variétés en cultures ornementales, il n'est pas possible de garantir la sélectivité pour toutes. Il est donc conseillé, avant de traiter une grande surface, de faire un test de sélectivité sur quelques plantes.

REMARQUES:

BREDOLA ne doit pas être incorporé. Lors de fortes précipitations après l'application, une décoloration blanche du feuillage du colza peut apparaître.

Le risque de dégâts aux cultures est plus important dans des sols sableux perméables. Une application de **BREDOLA** n'est donc pas conseillée sur sols sableux.

La meilleure efficacité est obtenue sur un lit de semence ou lit de plantation finement émietté avec un profil homogène, sans discontinuité. Pour les cultures semées, respecter une profondeur de semis de 1,5-2,5 cm. Les graines doivent être bien couvertes par une couche de couverture fine et bien émiettée.

Un travail du sol mécanique (sarclage) immédiatement après l'application de **BREDOLA** diminue son efficacité. En cultures maraîchères, sarcler au plus tôt un mois après le traitement.

DISPOSITIONS GENERALES:

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 1 kg de la matière active métazachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans. Afin de protéger les eaux souterraines, ne

pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Fraisiers, millepertuis, ail, choux, colza, arbres et arbustes: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Cima di rapa: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.

Fraises, millepertuis, radis de tous les mois, radis long, colza (1-1,5 l/ha), plantes ornementales: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.

Ail, choux, colza (2 l/ha): Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points selon les instructions de l'OFAG.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.

SPECTRE D'EFFICACITE:

Bonne à très bonne efficacité:

Agrostis	Matricaire camomille
Alchémille des champs	Morelle noire
Amarantes	Mouron des champs
Anthémis	Mouron des oiseaux
Arabette de Thalius	Myosotis
Arroche étalée	Panic pied de coq
Capselle b.-à-pasteur	Pâturin annuel
Cardamine	Pâturin commun
Chénopode blanc	Renoncule des champs
Chénopode polysperme	Renouée persicaire
Coquelicot	Séneçon commun
Digitaire sanguine	Sétaires
Galinsoga	Véronique agreste
Laiterons	Véronique de Perse
Lamier pourpre	

Efficacité moyenne:

Fumeterre	Renouée liseron
-----------	-----------------



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Mercuriale	Tabouret des champs
Ortie	Véronique à f. de lierre
Petite ciguë	Vesce
Ray-grass	Vulpin des champs
Renouée des oiseaux	

Efficacité insuffisante:

Bleuet	Moutarde des champs
Chiendent	Pensée des champs
Euphorbe	Ravenelle
Folle avoine	Renouée à f. de patience
Gailllets	Repousses de céréales
Géranium	

Lors de traitements en prélevée sur un sol humide, des essais ont déjà montré avec 1,5 l/ha une excellente efficacité contre les mauvaises herbes suivantes:

Capselle bourse-à-pasteur, matricaire camomille, pâturin annuel, cardamine, lamier, myosotis, mouron des oiseaux.

CULTURE SUIVANTE:

Après une application en automne dans le colza

Dans le cas d'une rotation normale, il est possible de mettre en place n'importe quelle culture en automne, après la récolte du colza.

En cas de remplacement d'une culture de colza d'automne traitée avec **BREDOLA** et accidentée par l'hivernation ou pour d'autres raisons, les cultures suivantes peuvent être implantées au printemps (selon l'expérience actuelle) : féverole, haricot nain, pois, pommes de terre, trèfle, chou, luzerne, maïs, soja, céréales de printemps, colza de printemps, tournesol et betteraves sucrières. Avant le nouveau semis, il suffit normalement de faire un travail du sol de 15 cm.

Lors d'un remplacement d'une culture en automne, il est possible après un travail du sol superficiel, de ressemer directement du colza ou après un labour (20 cm), des céréales d'automne à partir d'octobre.

Après une application au printemps en cultures maraîchères

Lors d'une application de 1,5 - 2 l/ha de **BREDOLA**, on peut planter toutes les cultures après 10-12 semaines. En cas de remplacement d'une culture accidentée, seules les cultures de chou et de pommes de terre sont possibles.

MISCIBILITÉ:

BREDOLA est miscible avec les herbicides **Nikkel**, **Ruga** et les insecticides **Aligator**, **Blocker**. Dans le colza, il est possible de traiter **BREDOLA** en combinaison avec **Solanis** et/ou avec le graminicide **Ruga**, si au moment de l'application les repousses de céréales ont déjà complètement levées.

MODE D'ACTION:

BREDOLA est un herbicide racinaire contenant la matière active Metazachlore du groupe des Chlo-roacetamides. Metazachlore inhibe le développement du germe et interfère la division cellulaire. La matière active est principalement absorbée par les jeunes pousses (hypokotyle) des adventices dicotylédones et des graminées en phase de germination.

Les racines participent également à l'absorption, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans la couche de sol traitée. Le colza dégrade rapidement la matière active Metazachlore à l'aide d'une enzyme. Des dégâts sur la culture sont possibles à la suite de fortes précipitations si la matière active parvient dans la zone des racines du colza fraîchement levé.

On obtient une très bonne efficacité de **BREDOLA** en prélevée sur des mauvaises herbes germées et levées. Les jeunes adventices dicotylédones et les jeunes graminées déjà levées au moment du traitement sont également très bien combattues au stade cotylédon. Quelques mauvaises herbes qui sont particulièrement sensibles à **BREDOLA** comme par exemple matricaires, lamier, mouron des oiseaux et véroniques sont encore bien combattues au stade premières vraies feuilles. Après le stade premières vraies feuilles, les adventices dicotylédones et les graminées sont moins bien combattues par **BREDOLA**.

On obtient une lutte efficace lorsque l'humidité de la couche supérieure du sol est suffisante et que la matière active peut facilement se mettre en solution et se disperser. Ainsi l'absorption de la matière active par le système racinaire des mauvaises herbes est possible. Lorsqu'un traitement est réalisé sur une couche superficielle de sol desséchée, il faut attendre les précipitations suivantes pour obtenir la pleine efficacité.

Avec une humidité suffisante, **BREDOLA** agit aussi dans un sol riche en humus. Par sécheresse et avec des adventices dicotylédones et des graminées levant depuis les couches plus profondes du sol, une baisse d'efficacité est possible.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

EMBALLAGES : **bouteille de 1 l**
 carton de 10 x 1 l
 bouteille de 5 l
 carton de 2 x 5 l

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Omya (Suisse) AG

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS07 attention dangereux
GHS08 dangereux pour la santé
GHS09 dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets reconnue.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Coformulants à déclarer:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
1,2-benzisothiazolin-3-one